



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 D 01306

Numéro SIREN : 803 409 200

Nom ou dénomination : HOLD JST

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/034695

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/034695**
n° de gestion : **2014D01306**
n° SIREN : **803 409 200 RCS Lyon**

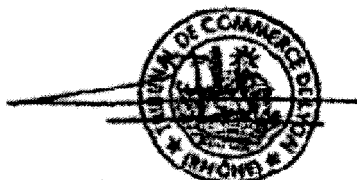
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HOLD JST - Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée
21 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4915100

CERTIFIÉ CONFORME
LE GERANT

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise SARL HOLD JST				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 21 cours Franklin Roosevelt 69006 LYON						
Numéro SIRET* 8 0 3 4 0 9 2 0 0 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/03/2017		
ACTIF				Brut	Amortissements-Provisions	
				1	2	
					Net	
					3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	1 200	016	1 200
	Immobilitisations corporelles*		028		030	
	Immobilitisations financières* (1)		040	190 000	042	190 000
	Total I (5)		044	191 200	048	191 200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	20 068	086	20 068
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	20 068	098	20 068
	Total général (I + II)		110	211 268	112	211 268
PASSIF					Exercice N NET	
					I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	287	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134	(505)	
	Résultat de l'exercice			136	5 638	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	6 921	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	120 310	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	1 090	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	82 908	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	204 347		
Total général (I + II + III)					180	211 268
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	93 378
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL HOLD JSTNéant ☐ *Exercice N clos le
31/03/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 317
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	150	244 150
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 467

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	10 949
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	3 842
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	5 638
--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		547
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	
			251	
Dédutions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
	Créance due au report en arrière du déficit		346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 10 618 dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370

Annexe - Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL HOLD JST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 211 269 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 639 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Annexe - Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	190 000			190 000
Total	190 000			190 000
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				190 000

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Annexe - Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 204 348 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	120 311	26 932	93 379	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 090	1 090		
Dettes fiscales et sociales	38	38		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	82 909	82 909		
Produits constatés d'avance				
Total	204 348	110 969	93 379	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	26 501			
(**) Dont envers les associés	82 909			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 82 909 euros.

Charges à payer

	Montant
Honoraires à payer	1 090
Cet à payer	38
Total	1 128

CERTIFIÉ CONFORME
LE GERANT



HOLD JST .

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 Euros

Siège social : 21 Cours Franklin Roosevelt
69006 LYON
N° 803 409 200 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le lundi 28 août à 12 Heures

A LYON, au siège social

Les associés de la Société HOLD JST, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 Euros, divisé en 150 parts sociales de 10 € chacune,
Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social,
Sur convocation faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Jeanne Scarlett TREPSAT, gérant.

Parmi tous les associés désignés ci-dessous, sont présents ou représentés ceux à côté du nom desquels est apposée leur signature ou celle de leur mandataire

- - Madame Jeanne Scarlett TREPSAT	
Propriétaire de CENT QUARANTE NEUF PARTS	149 parts sociales
- la SELARL NEOLAB	
Propriétaire de UNE PART	1 part sociale

Total égal au nombre de parts composant le capital social:	
CENT CINQUANTE PARTS	150 parts sociales

Madame le Président constate que le quorum légal et statutaire est atteint.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis, Madame le Président déclare que tous les documents prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux associés dans les délais légaux et, en outre, tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres

- Les copies des lettres adressées aux associés.
- Le rapport de gestion de de gérance.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017 .
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation des associés.
- Un exemplaire des statuts.

Puis Madame le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport ci-dessus visé ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et ont été tenus à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gérance;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017; quitus à la gérante ;
- Affectation des résultats
- Approbation des charges non déductibles.
- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, Madame le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Madame le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

donne acte à la gérante de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des documents prévus par la loi ont été bien observées notamment, la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée des documents prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture de la gérante,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2017, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, bilan, compte de résultat et annexe.

Elle constate qu'il n'existe pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qu'elle doit approuver en application de l'article 223 quater dudit code.

Elle donne en conséquence quitus à la gérante, de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

sur la proposition de la gérante,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2017, qui s'élève à la somme de 5 638,96 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 638,96 €
Réserve Légale précédente	287,70 €
• « Autres Réserves »	- 505,25 €
• <u>Bénéfice disponible</u>	<u>5 638,96 €</u>
« Autres Réserves »	5 638,96 €

Le poste « réserve légale » demeure à la somme de 287,70 euros et le poste « Autres Réserves » passe de la somme de - 505,25 euros à la somme de 5 133,71 euros.

Conformément à la loi, il est ici précisé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions contenues audit rapport.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité, sauf abstention légale.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à mains levées, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée,

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé,

Fait à LYON, le 28 août 2017

La SELARL NEOLAB
Représentée par M. Eric FLATIN

Jeanne Scarlett TREPSAT